

Soucieux de maintenir le lien avec les familles fragilisées par la violence dans un contexte d'isolement à la maison, le CNP ouvre dès aujourd'hui une *hotline* « Couples et Familles », qui permet des consultations à distance.

L'isolement imposé durant la pandémie demande une réorganisation de la vie du couple et de la famille et peut priver les familles dont l'équilibre est fragile des ressources nécessaires pour faire face à la situation. De surcroît, la cohabitation forcée, et prolongée, peut être un catalyseur de conflits et de tensions, lesquels peuvent accroître le risque de résulter en des transactions violentes. Aussi, soucieux de répondre aux besoins accrus des familles en cette période exceptionnelle, le CNP met en place une ligne téléphonique dédiée, dans le but de prévenir et atténuer le risque d'escalades conflictuelles au sein des foyers. Aussi, le service de consultation « Couples et Familles à transactions violentes » assure dès aujourd'hui une permanence téléphonique pour répondre aux préoccupations des personnes qui subissent des violences ou agissent de manière violente dans un contexte domestique.

Les thérapeutes proposent, à distance, des entretiens individuels, de couples et de familles, par téléphone au numéro 058 717 40 13 (ou par vidéo-conférence), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Ces entretiens visent en particulier à redonner au couple son rôle de ressource pour la famille, à identifier les interactions violentes au sein du groupe familial, à mettre des mots sur les vécus douloureux, à aider les personnes à développer des ressources pour maîtriser la colère, pour se protéger de la violence et apprendre à vivre des relations plus égalitaires et harmonieuses.

Malgré les mesures de distanciation sociale imposées par la pandémie, il se peut que des situations exigent néanmoins une consultation *in situ*. Cela reste possible, sur rendez-vous, dans les locaux du CNP, qui applique les recommandations sanitaires de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), soit le maintien des distances de sécurité en particulier.

Enfin, les thérapeutes du CNP sont comme de coutume à disposition du réseau (Police, Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte, Office de Protection de l'Enfance, le Service d'Aide aux Victimes d'Infractions [SAVI], les thérapeutes) si, dans le respect des normes légales, il est opportun de trouver des solutions communes aux situations complexes actuelles.

En bref

Hotline couples et familles : 058 717 40 13 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Modalités de facturation : les prestations de la consultation sont prises en charge par l'assurance de base selon les modalités définies dans la LAMal et sont facturées selon la tarification TARMED.

En dehors des heures d'ouverture de la hotline : CUP (Centre d'Urgences Psychiatriques) 032 755 15 15

En cas de violence physique : Police 117.

Marin-Epagnier, le 30 mars 2020

Pour de plus amples renseignements:

- Dresse Hélène Beutler, Médecin-chef du Département de la Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, 032 755 23 14.
 - Mme Raffaella Diana, Directrice Générale, 032 755 17 16 (via le Secrétariat Général).
-